



FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

L'Association Diocésaine du Personnel des Fabriques d'église

Une renaissance bien nécessaire !

par l'abbé Joseph-Marie Tamigniau, aumônier



FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

Les Assurances des Fabriques d'église

L'évolution IDH --> ADESIO,
le marché public relancé...

par Florence Rasseneur et Michel Dokens



Présentation Fabriques d'église
Janvier – Février 2023



VOTRE PARTENAIRE PROFIT SOCIAL



Notre histoire

1952

- L'ASBL Centre Interdiocésain est fondée en novembre 1952.

1956

- Création des "Services d'Aides". Ceux-ci sont composés de cinq divisions distinctes, dont le service « assurances » qui est le bureau de courtage de nombreuses écoles catholiques, de fabriques d'église et autres institutions ecclésiastiques.

2011

- C'est au début de l'année 2011 que CI Assurances SA est créée et que le Service Assurances du centre Interdiocésain est racheté.

2020

- CI Assurances poursuit sa stratégie de développement sur le marché belge et a, dans ce cadre, fait l'acquisition des activités du courtier d'assurances Inspection du Hainaut.

2022

- CI Assurances a racheté les activités du courtier d'assurances ADESIO Assurances asbl.





SOINS

- Hôpital
- Hôpital psychiatrique
- Soins aux personnes handicapées
- Soins aux personnes âgées



JEUNESSE ET ÉDUCATION

- Petite enfance
- Tous types d'enseignement
- Accueil périscolaire/ parascolaire
- Universités
- Mouvements de jeunesse
- Camps de vacances



NON-MARCHAND

- Economie sociale
- Groupement social
- Entraide & Charité
- Club de sport
- Art



RELIGION

- Fabriques d'église
- Paroisses
- Evêchés
- Congrégation reconnue
- ...et toutes leurs activités



GOVERNEMENT

- Administration publique
- Ville/Commune
- Province
- Région
- Administration Fédérale



Chiffres clés



90 collaborateurs



**5 bureaux
FR/NL**



**Leader au niveau
du social profit**

Gand
Biezekapelstraat, 2
9000 Gent

Namur
Chaussée de Marche, 604
5101 Erpent

Bruxelles
Rue Guimard, 7
1040 Bruxelles

Tournai
Rue des Jésuites, 28
7500 Tournai

Liège
Square de la Paix, 21
4031 Liège (Angleur)
Uniquement sur rdv



Contactez-nous



**Dominique
Jacoby**

Commercial Director
d.jacoby@ci-assurances.be
0474/49.94.06.



**Michel
Dokens**

Commercial & Technical Director
m.dokens@adesio-assurances.be
0477/66.59.07.



**Florence
Rasseneur**

Account Manager
f.rasseneur@adesio-assurances.be
0486/06.95.57



**Patrick
Delbecque**

Account Manager
p.delbecque@adesio-assurances.be
0471/06.70.80



**Vincent
Van Gucht**

Account Manager
v.vangucht@ci-assurances.be
0477/99.76.34



Les marques ADESIO – CI Assurances

Clientèles principales par marque :

CI Assurances : Bruxelles, Flandres et une partie en Wallonie

ADESIO Assurances : Toute la Wallonie et une petite partie à Bruxelles

CI Assurances a voulu renforcer sa présence en Wallonie pour devenir un acteur incontournable sur le marché belge.

- La marque ADESIO Assurances
 - Est LA marque forte en Wallonie
 - Devient LA marque représentant CI Assurances en Wallonie
- La marque IdH – Inspection du Hainaut disparaît
- Les équipes ont uni leurs expériences et échangent au quotidien leurs expertises et connaissances pour optimiser le service au client.



Marché Public

Compte-tenu de la conjoncture 2021 et d'un trop grand risque d'augmentation des primes, le marché de 2017 a fait l'objet d'une prolongation en 2022.

En 2022, notre bureau a entamé des négociations avec les compagnies pour limiter l'impact négatif.

Les primes n'ont pas été modifiées depuis 2018 soit 4 ans (sauf indexation légale appliquée au contrat « incendie ») malgré des tendances à la hausse qui s'expliquent par :

- La situation économique actuelle (indexation importante des salaires)
- L'augmentation de l'indice Abex (calculé sur base des coûts de réparation suite à sinistre)
- Les compagnies intéressées pour remettre un prix dans le cadre d'un Marché Public
- La nature et la spécificité du risque à assurer
- Une révision des principes de tarification par les compagnies d'assurances et les réassureurs



Marché Public

ADESIO Assurances (Membre de Ci Assurances) a réussi à maintenir les tarifs dans le cadre des polices :

1. Responsabilité civile
2. Responsabilité objective en cas d'incendie et d'explosion
3. Droit Commun
4. Protection juridique
5. Responsabilité des administrateurs (FE)

et ce, malgré les problèmes invoqués précédemment, TOUT en vous permettant de bénéficier de conditions "spécifiques" pour les Fabriques d'église.



Marché Public

ADESIO Assurances (Membre de Ci Assurances) a réussi à

- Maintenir des conditions spécifiques en vue de préserver le patrimoine des Fabriques d'Eglises :

L'assurance « incendie » pour les édifices du culte reste une préoccupation, la région Liégeoise fort impactée par les inondations de 2021 a pu constater l'importance d'avoir une couverture adaptée au risque.

Conscients de l'importance des couvertures spécifiques fabriques d'église, nous avons pu maintenir l'assurance « incendie » en réduisant de plus de 50 % les hausses sollicitées par les compagnies.

En effet, la hausse tarifaire hors indexation a pu être limitée à 17,75% en bâtiment et 7,40% en contenu.

- Conserver une couverture "accidents du travail" avec une prime forfaitaire :

Généralement la prime d'assurance « accidents du travail » se calcule sur base de la masse salariale multipliée par un taux exprimé en %.

Avantage : prime non indexée et stable pendant la durée du marché et ce malgré les indexations salariales ou l'augmentation de la masse salariale.



Fiches didactiques et questions

Les fiches didactiques ont été rédigées pour exposer de manière sommaire les couvertures de chacune des assurances proposées dans le marché public.

Des exemplaires sont à votre disposition à la sortie.

Si à la lecture des fiches didactiques vous avez des questions, vous pouvez nous les adresser par mail à

info.tournai@adesio-assurances.be



Vos intervenants



**Michel
Dokens**

Commercial & Technical Director
m.dokens@adesio-assurances.be
0477/66.59.07.



**Florence
Rasseneur**

Account Manager
f.rasseneur@adesio-assurances.be
0486/06.95.57





Merci pour votre attention



VOTRE PARTENAIRE PROFIT SOCIAL





FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

Les Fabriques d'église et les banques

Placements de trésorerie et relations
bancaires

par Angelo Macchia, Conseiller SAGEP

I. Un produit intéressant :

Les Bons d'Etat



ENFIN...



- ▶ L'attente a été longue

taux excessivement bas

- ▶ L'éclaircie

les taux remontent



EVOLUTION DES TAUX

date	durée	taux
4.12.22	5 ans	2,00 %
	10 ans	2,40 %
4.6.22	5 ans	0,70 %
	n	

2020-2021

Aucune émission

4.6.12	5 ans	2,25 %
--------	-------	--------

L'ETAT...ET SES BONS

- Définition
- Qui peut souscrire ?

DÉFINITION



Un bon d'État est une obligation émise par l'État belge doté d'un coupon annuel fixe en euros.

À l'échéance finale, vous récupérez 100% de votre capital investi, hormis en cas de faillite ou de défaut de l'État Belge.



QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Ce produit est destiné :

- aux particuliers domiciliés dans l'espace économique européen ;
- et à certaines autres catégories d'investisseurs :
 - les fondations,
 - les ASBL,
 - **les Fabriques d'église** ou établissements classés par le registre national des personnes morales dans la catégorie « temporel du culte ».

Info : <https://www.debtagency.be/fr/productsbeinfo>



PROPRIETES



- **EMISSION** : marché primaire, 4 fois par an
(mars, juin, septembre, décembre)
- **COTATION** : Bourse de Bruxelles.
- **LES AVANTAGES DU BON D'ETAT** :
 - Rendement fixe : coupon annuel fixe en euros.
 - Remboursement : 100% du capital à l'échéance finale.
 - Possibilité de vendre un Bon d'État sur le marché secondaire.

RISQUES

Les principaux risques :

Risque de crédit :

c'est le risque que le capital investi et/ou les coupons ne soient pas ou partiellement remboursés à leur terme, ...
en cas de faillite ou de défaut de l'État Belge.

Risque de marché :

le prix de marché des Bons d'État peut fluctuer sous l'effet de différents facteurs, notamment l'évolution des taux d'intérêts.

L'investisseur qui souhaite vendre ses Bons d'État avant l'échéance finale devra le faire au prix du marché. Cela peut entraîner une plus-value ou une moins-value par rapport à la valeur nominale.



FISCALITÉ :

Précompte mobilier :

les revenus de cet emprunt sont actuellement soumis à un précompte mobilier de 30% ;

Taxe sur les opérations de Bourse (TOB) :

- lors de la période de souscription et à l'échéance finale, pas de taxe;
- en cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire : 0,12% avec un maximum de 1.300 € ;



SOUSCRIPTION

Lorsque l'État émet le bon,
vous pouvez l'acheter dans une banque.

Vous devez investir un montant minimum de 100 €
ou un multiple de celui-ci.
Les bons d'État achetés sont placés
sur votre compte-titres à la banque.



II. Autres façons de rentabiliser les dépôts



AUTRES FAÇONS DE RENTABILISER LES DÉPÔTS

- La Caisse de Dépôts et Consignations

Depuis quelques mois, les taux ayant monté, la Caisse propose un intérêt sur les dépôts en compte à vue, intérêts pour les sommes qui restent au moins un an.

INFO: <https://finances.belgium.be/fr/pai>

- Placements dans les banques :

Toujours possibles en Bons de caisse ou tout autre placement avec remboursement garanti du capital à l'échéance.

Le risque court sur la banque. En cas de faillite.

- <https://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr/systemes-de-protection#nolink>



INTÉRÊTS

La Caisse des Dépôts et Consignations calcule des intérêts

- Sur tous les dépôts en espèces placés durant au minimum un an.
- Le taux d'intérêt = révisé chaque mois sur base du rendement des emprunts publics (OLO), publié par la BNB.

À titre indicatif, le taux d'intérêt calculé et pratiqué durant le mois de janvier s'élève à 2,40%.

Le taux d'intérêt pratiqué les mois précédents est quant à lui disponible via le [fichier suivant \(PDF, 101.26 Ko\) \(This hyperlink opens a new window\)](#).

- Ces intérêts ne sont pas capitalisés.

Précision importante :

les intérêts versés sont soumis au PM, actuellement 30%.



Les comptes épargne avec le meilleur rendement

Les livrets d'épargne

sont destinés aux épargnants qui ne toucheront pas à leur argent pendant au moins 1 année. Vous aurez droit au taux de base pour chaque jour que vos épargnes resteront sur votre compte + la prime de fidélité.

Exemples :

BELFIUS : $0,15 + 0,60 = 0,80 \%$

CRELAN : $0,15 + 0,45 = 0,60 \%$

ING : $0,70 + 0,70 = 1,40 \%$

Dernière vérification: mardi 24 janvier 2023



AVEZ-VOUS DROIT À LA GARANTIE DE 100.000 € ?

Oui,
si vous êtes titulaire d'un produit protégé
et que vous ne faites pas partie des exclusions.

Que vous soyez :

- un particulier majeur, mineur, sous tutelle ou représenté par un tiers, quelle que soit votre résidence ou votre nationalité ;
- une association, société civile, fondation ou autre groupement de toute nature ;

• ...



Les placements structurés avec protection du capital

Ces produits ne bénéficient pas de la protection du système de garantie des dépôts.

Tout dépend de la nature juridique du placement proposé.

Une information qui est reprise **dans le prospectus** du produit proposé.

Si ces produits sont des **SICAV**,

on peut trouver dans le prospectus, dans les grandes lignes, la stratégie mise en œuvre pour assurer la protection du capital. Néanmoins, quand il s'agit de trouver des informations précises sur l'identité des différentes parties qui assurent cette protection, c'est quasi mission impossible

<https://www.test-achats.be/invest/fiscalite-et-droits/protection-de-vos-avoirs/dossier-par-fonds-garantie>



III. Et en ce qui concerne les comptes à vue ?



CONTEXTE

Belfius (la banque historique des pouvoirs locaux et donc des Fabriques d'église) a explosé ses frais de gestion des comptes professionnels

2022 : 7,50€ par trimestre, soit 30,00€ par an pour la formule où tout se traite en ligne

2023 : 18,15€ par mois, soit 217,80€ par an pour la même formule !

C'est une augmentation de 726% !!!



REACTION

Le **SAGEP** a donc réagi en se mettant à consulter d'autres organismes bancaires afin de proposer d'autres options à toutes les Fabriques d'église.

Actuellement, les consultations ne sont pas terminées mais nous pouvons déjà vous présenter les premiers résultats auprès de 2 institutions bancaires présentes sur notre territoire qui acceptent encore de travailler avec les Fabriques d'église...



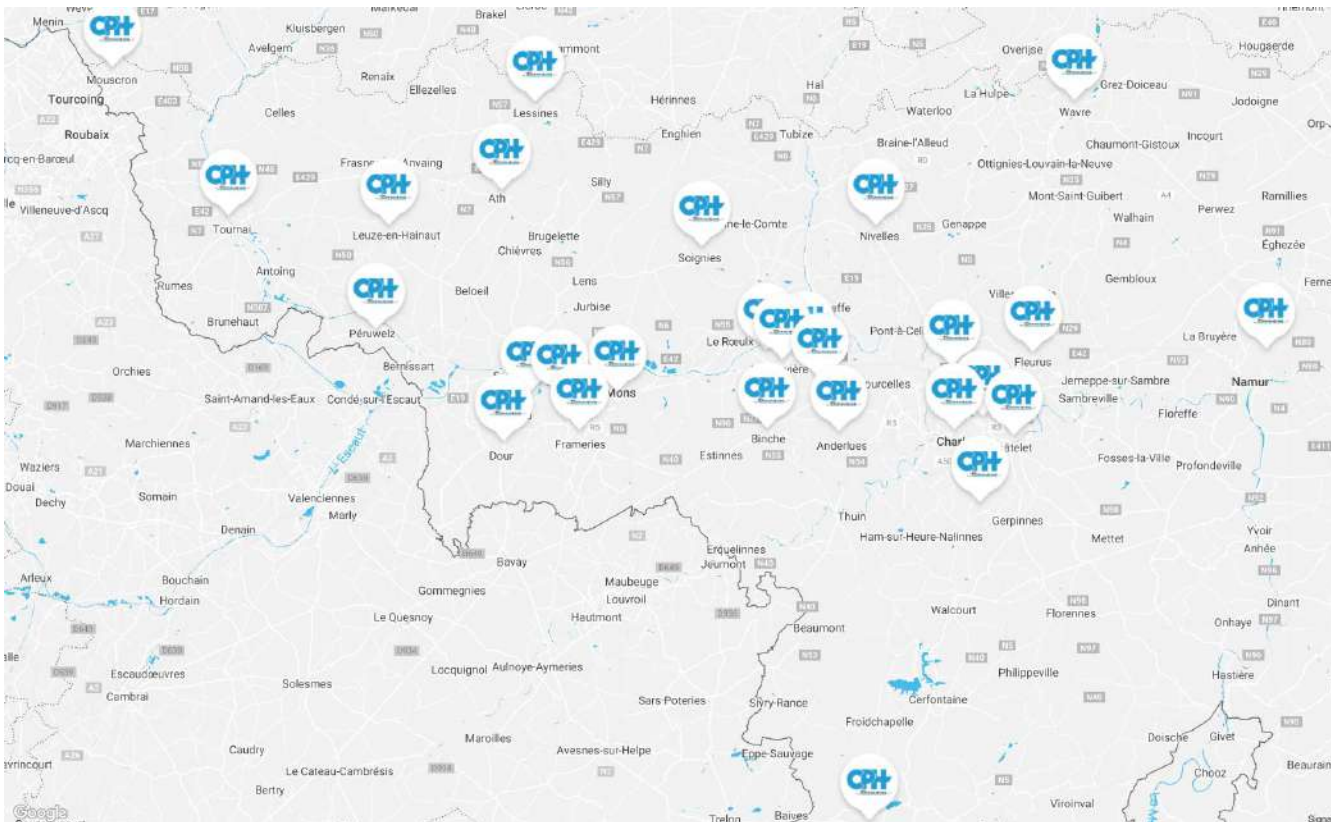


- Connaissance des Fabriques d'église (distinction claire avec les ASBL)
- Tarif gestion de compte courant : **2,50€ par mois, soit 30€ par an**
- Suppléments de 1,50€ par opération pour :
 - retraits/versements d'espèces au guichet
 - tous virements papier
 - retraits de moins de 100€ au distributeur
 - paiement par chèque
 - remise de chèques belges sur compte
- Extraits de compte gratuits en ligne et les 12 premiers sont gratuits en version papier (ensuite 0,05€/unité)
- CONTACT DIRECT AVEC VOTRE AGENCE LOCALE





- Un réseau d'agences développé (25 en Hainaut)





- Connaissance des Fabriques d'église (distinction claire avec les ASBL)
- Tarif gestion de compte courant : **24€ par an + 12€ pour la carte, soit 36€ par an**
- Compte épargne gratuit
- Suppléments :
 - retraits/versements d'espèces au guichet
 - tous virements papier
- CONTACTS SPECIFIQUES POUR LES FE :
 - Tournai-Mons : melanie.ladavid@cbc.be
 - Charleroi : stephane.demaret2@cbc.be



- Un réseau d'agences moins nombreuses et pas toutes complètes (21 en Hainaut mais seulement 7 full services)





- Connaissance des Fabriques d'église
- Tarif gestion de compte courant : **4,50€ par mois, soit 54€ par an**
- Compte épargne coûte 12€ par an de redevance annuelle
- Suppléments :
 - retraits/versements d'espèces au guichet
 - tous virements papier

Réseau d'agences développé, surtout en milieu rural.

COMMENT CHANGER DE BANQUE ?

- 1/ Contacter l'agence ou la personne de contact de la banque choisie
- 2/ Fournir le pv des dernières élections (importance d'être à jour et d'utiliser le modèle SAGEP remis à jour chaque année!) qui identifie clairement les mandats de chacun
- 3/ Fournir copie de la carte d'identité de chaque membre du Bureau des Marguilliers ainsi que ses coordonnées complètes. Le trésorier peut aller seul en agence car il a un mandat.
- 4/ Une fois que le compte est ouvert, fermer le compte à clôturer et transférer le solde



MERCI

Pour votre attention et...

Bon vent !





FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

Service d'Aide Administrative et Financière aux FE

Par Sylvie Paesmans, directrice administrative et
financière de l'Evêché de Tournai

Constats

- Charge administrative pour les FE et leurs trésoriers
- Evolution permanente des procédures et leur digitalisation
- Difficultés de recrutement de nouveaux trésoriers

Réflexion

Face à ces constats que peut mettre en œuvre l'Evêché pour aider les FE et leurs trésoriers?

Objectif

Alléger et faciliter le travail du trésorier



Projet

En 2022

- Phase 1 : Evaluation des besoins
- Phase 2 : Lancement Projet « Pilote » avec une 10ème de FE pour le développement du service et son organisation opérationnelle



Mise en œuvre du Service

Janvier 2023

- Encodage des opérations bancaires dans Religiosoft
- Préparation des comptes, budgets et modifications budgétaires
- Tenue à jour de la situation patrimoniale
- Gestion des baux à ferme
- Préparation des marchés publics
- Tenue à jour des mandats et des élections
-



Adhésion

- Intervention forfaitaire pour les petites et moyennes FE
→ moins de 250 opérations bancaires annuelles :
500 €
- Pour les FE à partir de 250 opérations bancaires annuelles : Adaptation du montant sur demande

Renseignements complémentaires & Inscription

compta@evechetournai.be

069/64.62.44



Merci pour votre attention






FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

La transition énergétique des églises

Des solutions d'énergie
photovoltaïque

par Valentin Leclère, référent Ecologie
Intégrale



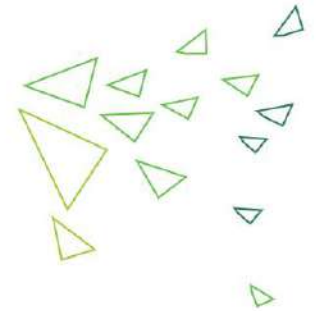
Transition énergétique des églises

Des solutions d'énergie photovoltaïque



Situation

Comment réduire sa facture énergétique?



Est-il possible de trouver une solution écoresponsable?
Les communautés d'énergie, une solution?



VIDEOS

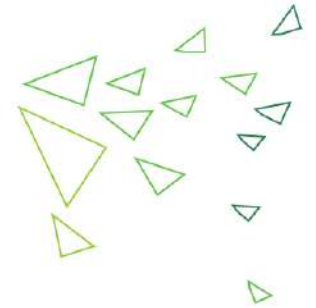




Solution 1 : les compteurs qui « tournent à l'envers »



- Déjà d'application
- Compteur analogique





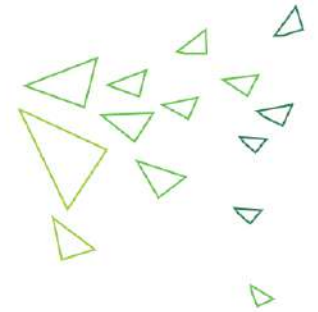
Solution 2: Communautés d'énergie





- A partir de 2024
- Compteur numérique





La législation (extrait de CWAPE)

- Le cadre légal relatif aux communautés d'énergie en Wallonie et au partage d'énergie n'est pas encore totalement abouti.
- Le [décret du 5 mai 2022](#) transposant les directives européennes RED II ((UE) 2018/2001) et EMD ((UE) 2019/944) ainsi que les concepts de communauté d'énergie et de partage d'énergie est entré en vigueur le 15 octobre 2022. Ce décret introduit notamment les notions de communauté d'énergie renouvelable et de communauté d'énergie citoyenne ainsi que la possibilité d'effectuer une opération de partage d'énergie au sein d'un même bâtiment ou au sein d'une communauté d'énergie.



- Possible si l'église n'est pas classée
- Pas de permis d'urbanisme nécessaire



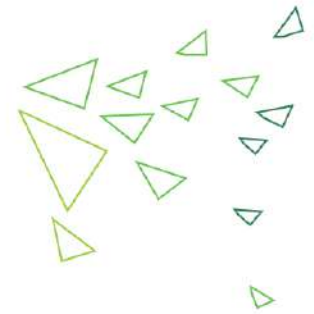
Prix d'achat des panneaux

Entre 500€ et 1000€

(+ la pompe à chaleur)



Renseignez-vous auprès du
conseiller en énergie de
votre commune



En Wallonie Picarde: IDETA

<https://ideta.be/projects/communautes-locales-denergie-eco-responsables/>


Ou

« Ideta communautés d'énergie » sur votre moteur de recherche




Merci de votre
attention



Valentin Leclère 

0491/88.44.27 

valentin.leclere@evechetournai.be 





FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

La rentabilisation du patrimoine privé des Fabriques d'église

Une nécessité de plus en plus
actuelle !

par Loris Resinelli, responsable du SAGEP

I. Contexte :

Une période troublée



Contexte

• Forte augmentation des dépenses des Fabriques d'église

- explosion des prix des énergies
- inflation à 9,59% en 2022
- inflation prévue à 5,3% en 2023 (léger ralentissement)
- indexations des salaires successives



Contexte

• Les finances communales dans le rouge

- mêmes augmentations de dépenses que les FE, à leur échelle
- endettement
- plans de gestion
- mesures d'économies



Contexte

- Une nouvelle ordonnance sur le temporel du culte à Bruxelles
 - entrée en vigueur au 01/01/2023
 - fin du décret impérial du 30/12/1809
 - la région devient le pouvoir subsidiant
 - limitation du supplément pour équilibrer le budget à **30% du déficit à l'ordinaire**
 - *une exception sera faite pour les associations d'établissements et pour les établissements individuels gérant un édifice affecté à l'exercice du culte qui a été déclaré « emblématique » par l'organe représentatif, pour lesquels le financement ordinaire monte à 40 % des dépenses ordinaires.*
 - plan pluriannuel obligatoire à 5 ans
 - subsides extraordinaires régionaux pour les gros travaux



Contexte

- La Wallonie est la seule entité fédérée où le décret du 30/12/1809 est toujours en vigueur...
 - il existe une volonté du ministre wallon des Pouvoirs Locaux de réformer le fonctionnement des établissements publics en charge du temporel des cultes reconnus
 - il est fort probable que le législateur s'inspire de la réforme de la région Bruxelles-Capitale
 - ...bien que le ministre assure que l'objectif n'est pas une réforme de rupture



II. Être proactifs

Comment se préparer ?



Être proactifs : comment se préparer...

- À une possible limitation de l'intervention du pouvoir subsidiant ?

➤ pas de recette miracle, il n'existe que deux options :

SOIT on diminue les dépenses

SOIT on augmente les recettes !



Être proactifs : comment se préparer...

• À une possible limitation de l'intervention du pouvoir subsidiant ?

Diminution des dépenses

- Les Fabriques d'église font déjà beaucoup d'efforts et ne sauront pas se serrer la ceinture indéfiniment
- Dépenses énergétiques : vers des investissements pour réduire la facture... **Vers des églises vertes ?** OUI mais il faudra libérer des subsides extraordinaires ou emprunter (pourquoi pas ?!)
- Dépenses de personnel : on peut rationaliser mais on ne peut pas baisser à l'infini au risque de ne plus trouver personne
- Dépenses d'entretien : on n'y touche pas ! Un entretien reporté sans cesse sera toujours plus coûteux *in fine*
- Economies d'échelle : marchés conjoints (rôle des GEFE), fusions de Fabriques d'églises, OK mais impact limité.



Être proactifs : comment se préparer...

- À une possible limitation de l'intervention du pouvoir subsidiant ?

Augmentation des recettes propres

- Loyers d'immeubles : à condition qu'ils soient en bon état !
- Fermages : profiter de la réforme pour revoir les baux et éventuellement proposer des baux avec majorations de fermages (baux de longue durée, baux de carrière)
- Taux d'intérêts : ils repartent à la hausse mais il faut un capital de base assez important pour générer des recettes significatives



Être proactifs : comment se préparer...

- À une possible limitation de l'intervention du pouvoir subsidiant ?

Augmentation des recettes propres

- Produits des collectes et des troncs : nécessité de sensibiliser les fidèles à la question pour une **réelle participation** de leur part aux frais du culte
- Revenus du casuel : trop aléatoires
- Antennes GSM : bon plan mais il faut être bien situé et répondre à un besoin des opérateurs. Il n'est pas interdit de prendre contact pour proposer son clocher, surtout dans les régions mal couvertes...



Être proactifs : comment se préparer...

- À une possible limitation de l'intervention du pouvoir subsidiant ?

Augmentation des recettes propres

- Produits des collectes et des troncs : nécessité de sensibiliser les fidèles à la question pour une **réelle participation** de leur part aux frais du culte
- Revenus du casuel : trop aléatoires
- Antennes GSM : bon plan mais il faut être bien situé et répondre à un besoin des opérateurs. Il n'est pas interdit de prendre contact pour proposer son clocher, surtout dans les régions mal couvertes...



III. Être proactifs

Quand se préparer ?



Être proactifs : quand se préparer ?

• Dès maintenant !

- *En se posant toutes les questions ci-avant...*
- **ET en osant analyser son patrimoine privé !**



IV. Être proactifs

Comment analyser son
patrimoine privé ?



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine immobilier

Les bâtiments non-affectés (hors églises et presbytères) :

- mon bâtiment répond-il aux critères suffisants d'habitabilité actuels ?
- mon bâtiment me permet-il de demander des loyers corrects ?
- mon bâtiment ne demande-t-il pas trop d'investissements que je serai incapable de financer ?
- ma commune me permet-elle d'utiliser les revenus de mon bâtiment afin de le maintenir en bon état ?



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine immobilier

Les bâtiments non-affectés (hors églises et presbytères) :

- ~~mon bâtiment répond-il à un besoin pastoral ?~~
- quelle est la valeur vénale de mon bâtiment ?
- sous quel type de contrat est-il loué (convention d'occupation à titre précaire, bail classique, commodat, bail emphytéotique...) et quelles sont les modalités de sortie ?



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine immobilier

Les terrains agricoles :

- mon terrain se situe-t-il en zone d'habitat au plan de secteur ?
(utiliser WalOnMap en ligne)

VIDEO TUTO !



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine immobilier

Les terrains agricoles :

- mon terrain se situe-t-il en zone d'habitat au plan de secteur ? (utiliser WalOnMap en ligne)
- mon terrain, en zone agricole, pourrait-il devenir un terrain à bâtir (bordure de voirie, équipements, etc.) ?
- mon terrain pourrait-il se prêter à une promotion immobilière ?
- que me rapporte mon terrain actuellement et que pourrait-il me rapporter en cas de réinvestissement de son produit de vente ?



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine immobilier

Les terrains agricoles :

- quel est le type de bail à ferme qui me lie à l'exploitant et quelles sont les modalités de sortie ?
- quelle est la pression démographique de ma commune ?
- quelle est la valeur vénale de mon terrain ?
- ...



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine financier

- quel est la situation actuelle de mon capital privé et quelle est sa répartition (compte épargne, bons d'Etat, bons de caisse...)?
- quelle est l'origine de ces fonds (fondations, produits de ventes, donations, fonds de réserve, etc.) ?
- au total, de combien disposons-nous afin d'envisager un investissement plus rentable qu'un placement ?



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine financier

- peut-on envisager seuls un investissement en immobilier afin de générer des recettes locatives (fermages ou loyers) ?
- si pas, peut-on s'associer avec une (ou plusieurs) autre(s) fabriques de la même commune pour investir ensemble ?
- si on dispose de suffisamment de ressources pour acheter un bâtiment à louer, vers quoi s'orienter-t-on ? Maison, appartement, garages ? Neuf ou à rénover ?



Être proactifs : comment analyser son patrimoine privé ?

- Pour qu'il soit le plus efficient possible !

Patrimoine financier

- sous quelle forme envisage-t-on une mise en location ? Agence immobilière traditionnelle, Agence immobilière sociale, Sans agence ?
- quels sont les loyers que la Fabrique d'église pourrait obtenir ? Quels seront les frais inhérents à cet investissement (précompte immobilier, assurances, entretiens...)
- l'investissement sera-t-il rentable ?



V. Conclusion



Conclusion

- Ne pas nous reposer sur nos acquis
- La réalité d'aujourd'hui ne sera plus la réalité de demain
- Se préparer au mieux aux défis à venir, ça commence avant d'être face au mur...
- Le SAGEP est là pour vous aider dans toutes ces démarches, comme toujours !

En route !





FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

Service Art, Culture et Foi

par Déborah Lo Mauro, responsable du
service ACF



Les services patrimoine à disposition des
fabriques d'église dans le diocèse de Tournai

Instances diocésaines et organisation

Service Art, Culture et Foi

Depuis
2004

- Asbl Evêché
- Bureaux à l'Evêché

Zone
d'activités

- Tout le diocèse

4 sections

- Archives
- Orgues
- Création contemporaine
- Eglise, lieux de vie

CHASHa asbl

Depuis
2013

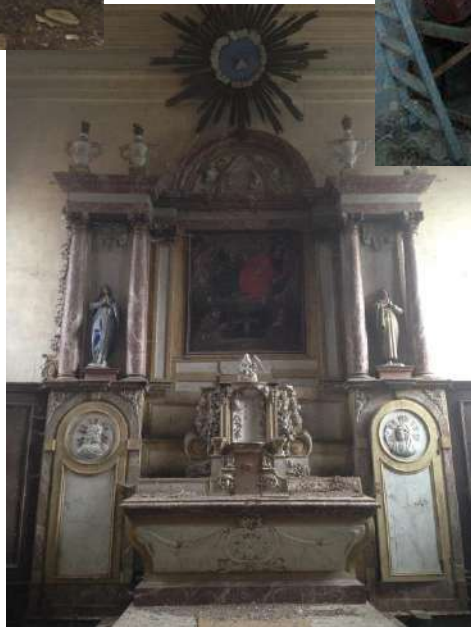
- Asbl Centre d'Histoire et d'Art Sacré en Hainaut
- Bureaux à l'abbaye de Bonne-Espérance

Zone
d'activités

- Tout le diocèse
(+ Belgique pour les projets d'exposition)

3 axes de
travail

- Espace muséal
- Conservatoire du patrimoine
- Atelier de premiers soins



Conseils sur place

Espace muséal



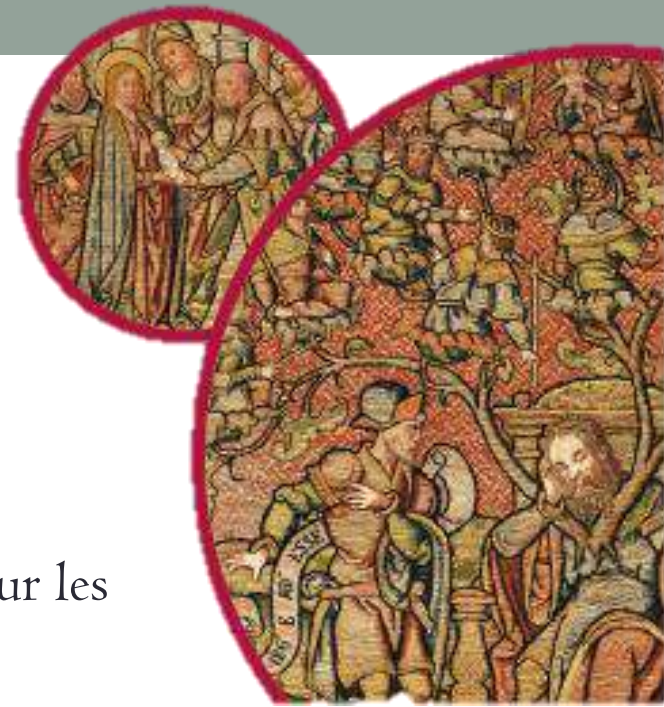
Conservatoire





Site internet: www.cipar.be

Des missions du CIPAR



- **INVENTAIRES:** Encadrement des fabriques pour les inventaires du patrimoine
- **CONSERVATION:** Conseils auprès des responsables locaux
- **VALORISATION:** campagne de sensibilisation du public et des fabriciens
- **FORMATION:** journée ou cycles de formation pour les fabriciens, acteurs pastoraux ou tout amateur du patrimoine religieux

Publications

LA CONSERVATION
DES TEXTILES LITURGIQUES
DANS LES ÉGLISES

Réaliser l'inventaire
d'une église paroissiale
Manuel pratique

Commission Interdiocésaine
du patrimoine religieux

L'ORFÈVRENERIE LITURGIQUE
SENS, HISTOIRE
ET CONSERVATION

LA CONSERVATION
DES SCULPTURES EN BOIS
DANS LES ÉGLISES PAROISSIALES

LA PROTECTION
ET LA SÉCURISATION
DES ÉGLISES PAROISSIALES



Journées d'étude et formations

TRÉSORS D'ÉGLISE
DE WALLONIE
RÉFLEXIONS
ET PERSPECTIVES

13 novembre 2022
Arsenal de Namur

10h30 - 12h30

Formation organisée par le Centre interdiocésain
du patrimoine et des arts religieux (CIPAR asbl)

FORMATION

EN GESTION ET CONSERVATION
DU PATRIMOINE MOBILIER RELIGIEUX

Formation organisée par le Centre interdiocésain
du patrimoine et des arts religieux (CIPAR asbl)



25/03/2023
Namur

Expositions

EXPOSITION

VÊTEMENTS SACRÉS
SACRÉS VÊTEMENTS

Exposition itinérante à
découvrir dans
églises de Wallonie

D'OR ET
D'ARGENT,
ORFÈVRENERIE
ET LITURGIE

Exposition itinérante à
découvrir dans les églises
de Wallonie

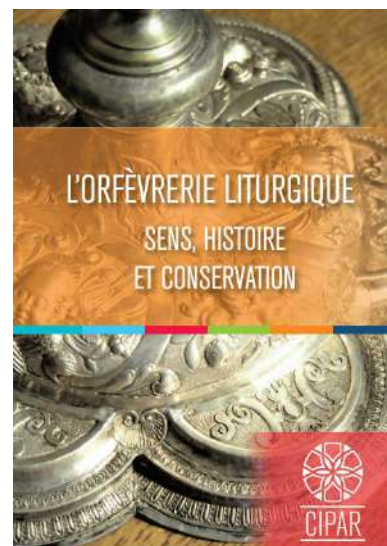
SAINT,
SAINTS,
SAINS :

Sens et conservation
de la sculpture
religieuse en bois

Exposition itinérante à découvrir
dans d'innombrables églises de Wallonie

1873 - www.cipar.be - 0811 35 16 10



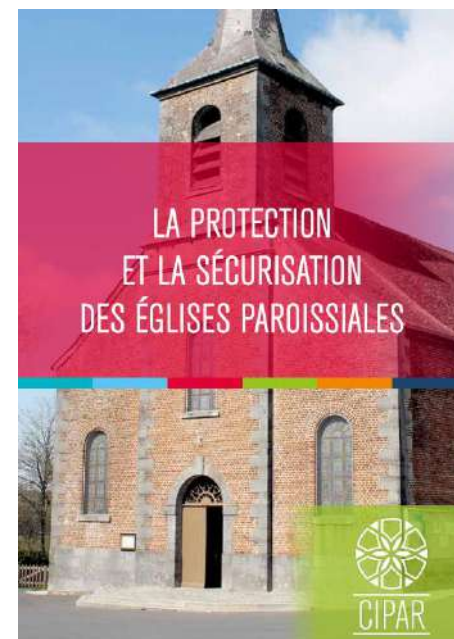


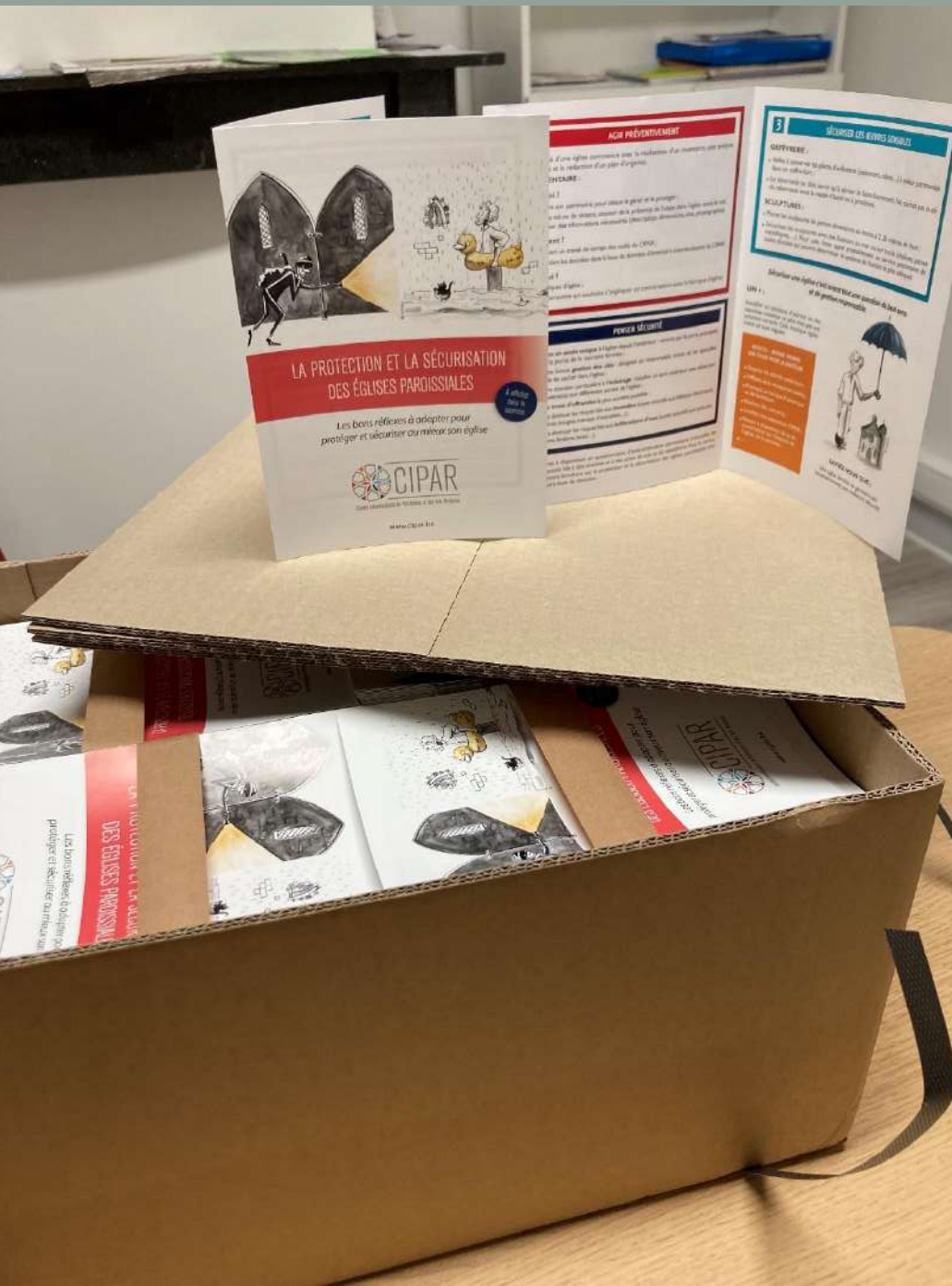
?

Avez-vous reçu
votre exemplaire
fabrique?

?

acf@evechetournai.be
0470/102.468





2023 - Vitrail

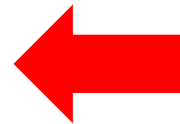


Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'adopter un nouveau décret visant à mieux protéger le patrimoine culturel mobilier. Une attention particulière est portée sur le mobilier religieux.

Par ce texte important, la ministre de la Culture de la FWB rencontre les préoccupations du CIPAR qui regrettait le manque de protection juridique du mobilier des églises paroissiales.

Depuis les différentes réformes de l'état, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est compétente en matière de protection du patrimoine mobilier, alors que la protection de l'immobilier incombe aux régions. Un premier décret avait été adopté par la Fédération en 2002 qui méritait des précisions et des améliorations.

Le patrimoine religieux reconnu dans sa spécificité



Le nouveau décret considère le patrimoine religieux de façon indépendante. Sans se préoccuper des questions de propriété, le législateur définit le patrimoine religieux comme l'ensemble des biens culturels placé sous la responsabilité d'une fabrique d'église.

Ces objets doivent faire l'objet d'un inventaire descriptif qu'il convient de transmettre à l'administration du patrimoine.

Certes, cette obligation n'est pas neuve. Elle figure déjà dans la loi sur les fabriques d'église qui remonte à 1809. Mais en reprenant à son compte cette disposition, la Fédération rappelle l'importance de l'inventaire comme axe principal de toute politique de conservation du patrimoine.

Dans les commentaires qui accompagnent le décret, la ministre évoque le rôle particulier que doit jouer le CIPAR comme articulation entre les fabriques d'église et l'administration de la culture.



Une liste de biens d'intérêt patrimonial

Une autre nouveauté du décret est de définir une nouvelle catégorie d'objets culturels, les biens d'intérêt patrimonial. A côté de la notion de trésor qui existe depuis 2002, le législateur veut étendre la protection à des biens dont la qualité ou le caractère exceptionnel n'est pas suffisante pour mériter un classement, mais qui suppose néanmoins une réelle protection. Ils sont nombreux dans nos églises.

Des arrêtés d'application devront préciser les qualités requises et les modalités administratives pour que des objets figurent sur la *liste des biens d'intérêt patrimonial*.

Classement au titre de trésor

Le sommet de la pyramide patrimoniale reste la catégorie des trésors. La notion de trésor, les procédures de classement et les mesures de protection figuraient déjà dans le décret de 2002. Le gouvernement souhaite accroître cette liste afin de protéger un maximum de biens exceptionnels qu'ils soient religieux ou non. Les fabriques d'église ont tout intérêt à faire des propositions de classement à l'administration afin de valoriser au mieux leur patrimoine. Ici aussi, le CIPAR doit servir d'aide aux fabriques et de courroie de transmission.

Spécificité des trésors d'église

Un tiers des objets mobiliers classés à titre de trésor par la Fédération Wallonie-Bruxelles est détenu par des institutions d'Eglise, fabriques, séminaires, institutions religieuses. Cela confère à ces acteurs une responsabilité qui dépasse souvent leurs capacités financière ou techniques. Les fabriques d'église n'ont pas les ressources matérielles ou humaines pour conserver et valoriser un patrimoine historique qui devrait pouvoir être présenté à un large public.

Les mesures de protection prises par la ministre de la Culture constitue donc une première étape indispensable. Il s'agit maintenant de reconnaître les spécificités propres des trésors d'église vu comme des entités cohérentes avec des besoins propres. Les trésors d'église trouvent leur sens au sein même des bâtiments et des communautés dont ils disent l'histoire et expriment la continuité historique et spirituelle. Le maintien de leur affectation au culte permet un usage liturgique qui ne peut être en contradiction avec la valeur artistique ou patrimoniale intrinsèque. Ces différents aspects seront étudiés par un colloque organisé par le CIPAR à Namur le 18 novembre prochain.

D'ici là, le nouveau décret va faire l'objet de précisions lors de la publication d'arrêtés d'application qui sont attendus avec impatience.

Informations utiles

Le CIPAR propose des formations et séances d'informations gratuites à destination des gestionnaires d'église pour :

- Présenter la méthodologie d'inventaire
- Former à l'utilisation de la base de données interdiocésaine
- Mener des réflexions sur les ressources possibles pour aider les fabriciens dans cette tâche



En pratique

- **Destinataires** : fabriciens, toute personne impliquée dans le patrimoine mobilier religieux et souhaitant réaliser des inventaires de mobilier conservé dans les églises paroissiales
- **Durée** : variable selon les demandes (entre 40 minutes et 4h)
- **Lieu** : un formateur vient à vous dans votre commune ou votre doyenné
- **Contenu d'une formation**: exercices pratiques possibles dans les églises ; méthode sur le terrain ; utilisation de la base de données d'inventaire ; séance de questions-réponses ; ...
- **Après la formation** : suivi et possibilité de poser des questions ultérieurement par voie téléphonique et/ou par email
- **Coût** : gratuit



5.2.1. Les grands principes de la mise en sécurité d'un lieu	52
5.2.2. Assurer une présence humaine : le moyen le plus sûr	53
5.2.3. Gestion du site	53
5.2.4. Un lieu accueillant et avenant comme mesure de sécurité	54
5.2.5. La gestion des clés	54
5.2.5. Protection physique de l'enveloppe extérieure : le bâtiment	55
5.2.6. Protection physique du mobilier	55
5.2.7. La protection électronique	58
5.2.8. Le cas des églises partiellement ouvertes	61
5.2.9. Le cas des églises fermées	61
5.3. Que faire en cas de vol ?	62
5.3.1. Les démarches à suivre	62

6. LES ASSURANCES DES FABRIQUES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

6.1. Pourquoi être bien assuré ?	63
6.2. L'assurance "incendie et périls connexes" pour le bâtiment "église", responsabilité du propriétaire?	64
6.3. L'assurance bâtiment église et sa valeur « assurable »	65
6.4. La distinction des œuvres considérées comme immobilier par destination	65
6.5. L'assurance contenu du patrimoine mobilier de l'église et sa valeur "assurable"	66
6.6. Le cas de l'assurance "clou à clou", indispensable pour le prêt et le déplacement de patrimoine	67
6.7. Quelles autres assurances ?	68
6.8. Comment réagir rapidement auprès de votre assurance en cas de vol, vandalisme ou sinistre touchant au patrimoine ?	68
6.9. Focus sur le rôle du courtier	69

7. CONCLUSION

8. ANNEXES : DOCUMENTS UTILES

8.1. Ordonnance épiscopale pour la protection du patrimoine mobilier	72
8.2. Fiche-type d'œuvre individuelle – plan d'urgence	73
8.3. Fiche signalétique et plan de l'édifice	74
8.4. Formulaire à compléter en cas de vol	76
8.5. Check-lists assurances	78
8.6. Protéger et sécuriser son église: questionnaire d'auto-évaluation	78



9. BIBLIOGRAPHIE

10. RESSOURCES UTILES

11. COLOPHON

12. NOUS CONTACTER

Pour toute question, un point de contact

Service Art, Culture et Foi et CHASHa

Contact:

Déborah Lo Mauro

0470/102.468

069/452.654

deborah.lomauro@evechetournai.be





FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

Les archives de la Fabrique d'église

par Etienne Van Quickelberghe, Conseiller
SAGEP

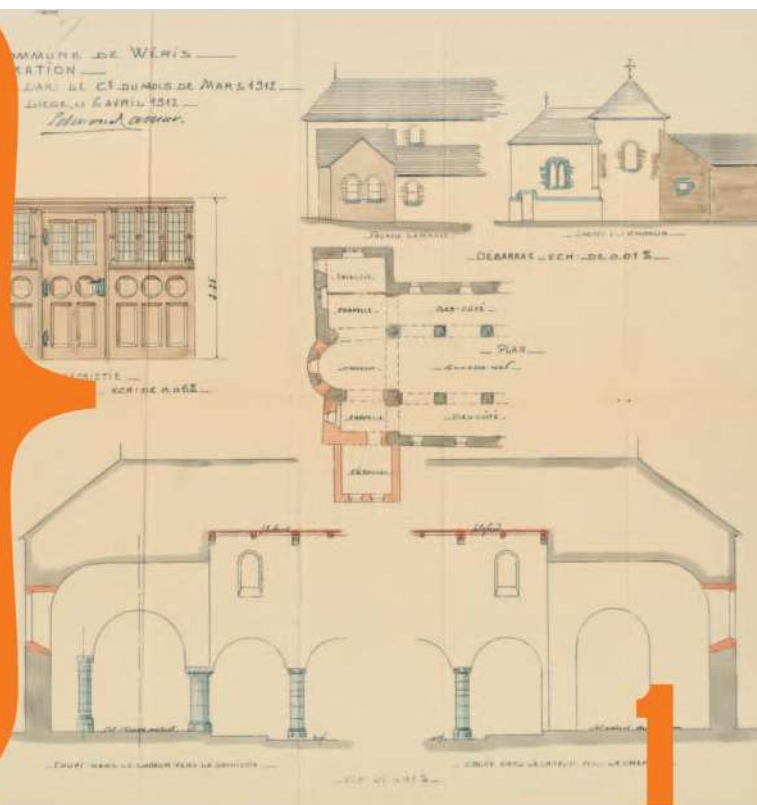
Les fabriques d'église, étant des **établissements publics**, sont tenues à respecter une série d'obligations quant à **l'archivage et à la publicité de leurs documents**.

- Archives de la fabrique d'église (droit public)
- Archives paroissiales (droit privé)



Tri des archives

Présentation et table des matières



- Fiches pour le tri des archives (B. Desmael ; L. Honnoré ; T. Scholtes)

➤ Document PDF des fiches téléchargeable :

https://arch.arch.be/docs/brochures/directives/fabriques-eglise_fiches.pdf



Identifier un lieu de stockage

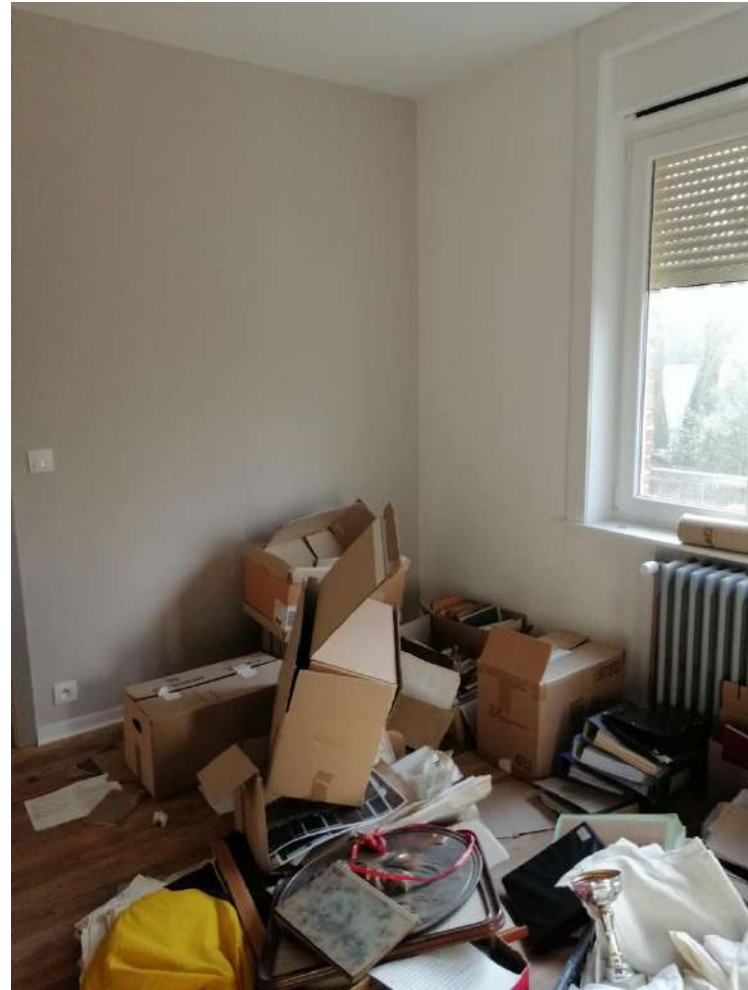
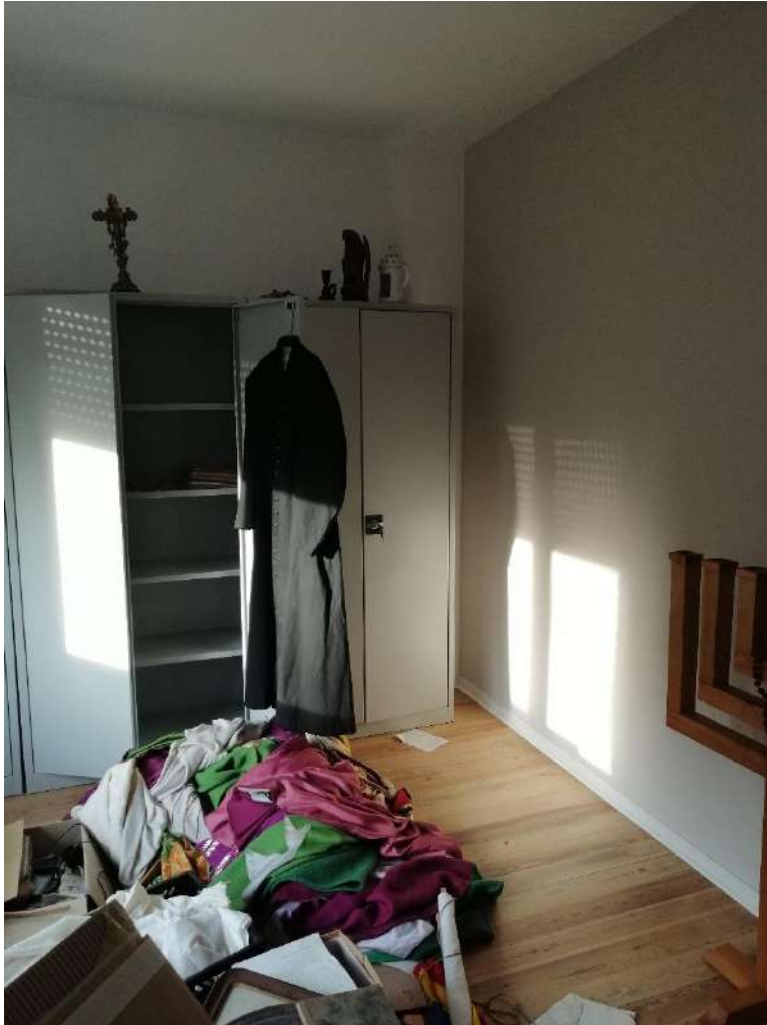
- Presbytère
- Centre pastoral
- Sacristie

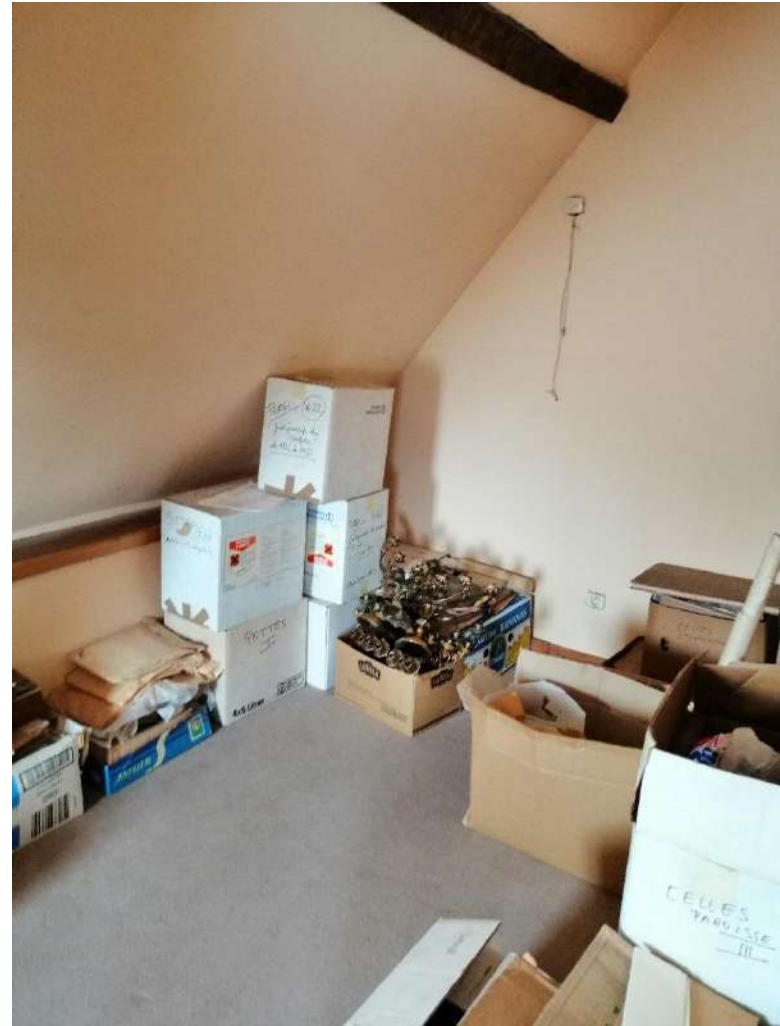
- PAS CHEZ UN(E) FABRICIEN(NE)

- Conseils sur les lieux de stockage

https://arch.arch.be/docs/brochures/depots_d_archives.pdf







Avoir du matériel de stockage

- Boîtes d'archivage



Boîtes et des chemises d'archives non acides

Vous pouvez commander des **boîtes et des chemises d'archives non acides** pour vous permettre de conserver vos documents. Veuillez, dans ce cas, prendre contact avec l'Économat des Archives générales du Royaume au 02 548 38 14 ou envoyer un mail à economat@arch.be. La liste de prix des boîtes et chemises d'archives est également consultable [dans l'e-catalogue du site Bosa](#).

• Armoires (métalliques)



♥ [Mémoriser le produit](#) ▶


🔄 [Comparer le produit](#) ▶

Référence: INT-290694

Gürkan Armoire en acier bleu verrouillable, 92 x 195 cm

- Conception de l'armoire : 5 niveaux de classeurs
- Type de portes : porte battante
- Type de verrou : serrure à cylindre
- Particularités : portes renforcées s'ouvrant à 215°, étagères à accrocher pour dossiers suspendus
- Type de montage à la livraison : démonté (montage facile et sans outils)

Dimensions (L/P/H) : 92,0/42,0/195,0 cm

 [Autres variantes dans la vue détaillée](#) ▶



à partir de **199,00 €**
par lot (à partir de 3 lots)

HTVA

Prix dégressif / par couleur

à partir de 1 lot **209,00 €** HTVA

à partir de 3 lots **199,00 €** HTVA


Quantité: lot

Ajouter au panier ▶

- Service d'expédition en livraison directe env. 14 jours délai

Outl
Isabelle



Description du produit	Quantité	Prix unitaire	Total
 <p>Armoire en acier gris clair à portes battantes modèle : 5 niveaux de classeurs, 4 étagères réglables, étagères conviennent également pour accrocher des dossiers suspendus, portes battantes renforcées avec ouverture à 215°, fermeture : serrure cylindrique avec 2 clés, thermolaquée, livrée démontée, livraison jusqu'à bordure de trottoir, montage sans outils possible, couleur : gris clair RAL 7035</p> <p>Référence: INT-290695</p> <p>● Service d'expédition en livraison directe env. 14 jours délai de livraison</p>	3 lots	179,10 EUR/lot	537,30 EUR
		HTVA 216,71 EUR/lot TVA incl.	HTVA 650,13 EUR TVA incl.
		<p>Le prix a été réduit de 59,70 € selon le code d'action</p>	
			1

- Vous trouverez les détails de la livraison dans les [CGV](#) et dans [l'aide en ligne](#).
- [Droit de retour et d'annulation](#)
- Ce panier n'est **valable que pour cette visite**. (Cookie désactivé!)
- [Gestion du panier](#)

Valeur de la marchandise hors TVA	537,30 EUR
+ Frais de transport hors TVA	0,00 EUR
+ Frais de traitement hors TVA	3,49 EUR
Montant de la facture HTVA	540,79 EUR
+ Taxe sur la valeur ajoutée 21%	113,57 EUR



- Budget de la Fabrique d'église

POSTE D45 : prévoir le budget 😊



Tri des archives

Archives paroissiales :
Ne rien jeter (en théorie)

Archives de fabrique :

Cf. Tableau de tri



Documents à conserver indéfiniment

{ Le tableau de tri des fabriques d'église }

• À la différence d'un tableau de tri d'une grande administration, celui des fabriques d'église est relativement sommaire. Il s'accorde à leur structure simple et au nombre restreint de séries documentaires produites.

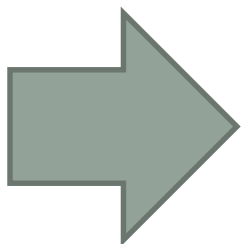
• Sous la forme de liste, il énumère :

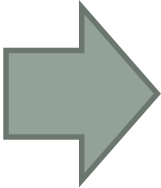
1) les séries qui doivent être conservées indéfiniment

- Tous les documents antérieurs à 1945 (après élagage, c'est-à-dire élimination des documents secondaires et sans importance, par exemple des notes griffonnées sur des bouts de papier).
- Procès-verbaux d'ordre général.
- Procès-verbaux des délibérations du conseil

de fabrique et du bureau des marguilliers.

- Registres de correspondance.
- Correspondance reçue et minutes des lettres expédiées de quelque importance.
- Inventaires des archives.
- Documents concernant l'érection de la paroisse.
- Limites paroissiales (plan, contentieux,...).
- Règlements internes de la fabrique.
- Dossiers concernant le conseil de fabrique.
- Dossiers concernant la composition du bureau des marguilliers.
- Contrats de travail du personnel rémunéré.





- Registres reprenant les titres des fondations et de propriété, les baux et les rentes ainsi que les titres en question.

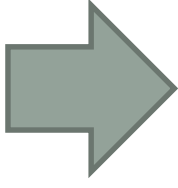
- Inventaire du patrimoine.

- Dossiers concernant la location de biens immobiliers et les contrats de bail.

- Dossiers concernant les acquisitions, les aliénations et les échanges de biens immobiliers.

- Dossiers concernant les reconstructions et les restaurations d'immeubles.

- Dossiers relatifs à des servitudes (droit de passage, classement, ...).



- Dossiers concernant les acquisitions, les aliénations et les échanges de biens mobiliers.

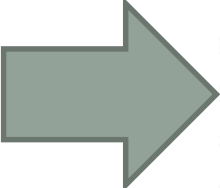
- Dossiers concernant les restaurations importantes de biens mobiliers.

- Livres journaux et de caisse.

- Grands livres.

- Budgets.

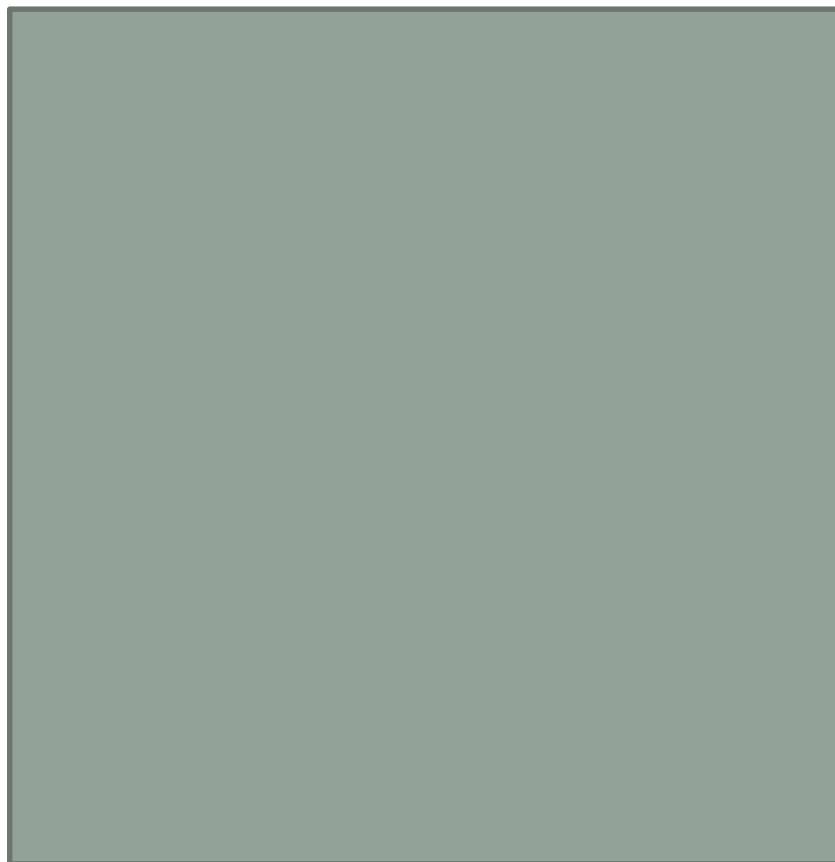
- Comptes.



- Approbation des comptes par les autorités hiérarchiques.

- Documents touchant les placements (10 ans après expiration du contrat).

- Document concernant les fondations en espèces (10 ans après expiration du contrat).



Documents qui peuvent être éliminés

2) les séries qui peuvent être éliminées:

- ▶ a) après trente ans
 - Directives émanant des autorités hiérarchiques et n'ayant plus cours.
 - Circulaires concernant le personnel rémunéré (règlement, législation).
 - Circulaires concernant le personnel non rémunéré.
 - Polices d'assurances (10 ans après expiration du contrat).
 - Réglementation générale relative aux finances.
 - Correspondance générale en rapport avec les finances.
 - Pièces justificatives des comptes.
 - Pièces concernant les interventions financières de la commune.
 - Livres de recettes des baux et rentes.
 - Documents relatifs aux emprunts (10 ans
 - ▶ b) après cinquante ans
 - Lettres reçues et expédiées sans importance du conseil de fabrique et du bureau des marguilliers.
 - Documents concernant le personnel non rémunéré.
 - Dossiers concernant les personnes accomplissant des tâches bénévoles.
 - Lettres reçues ou expédiées relatives au budget.
 - Contentieux touchant les budgets.
 - Correspondance touchant les comptes échangée avec les autorités de tutelle.
 - Livres de recettes des collectes ordinaires et extraordinaires.
 - Comptes concernant des recettes spéciales.
- Documents touchant les placements (10 ans après expiration du contrat).
 - Document concernant les fondations en espèces (10 ans après expiration du contrat).



Archives numériques

- Boite mail de la Fabrique d'église
- Religiosoft (état du patrimoine, stockage numérique d'archives)



> Ce PC > Bureau > Tournai (Cathédrale) (Cathédrale) 80000 > Cathédrale >

de

vements

its

larguilliers

Activités
culturelles

Assurances

Clé USB (à
classer)Marchés
publics

Patrimoine



Personnel



Photos



Rapports



Travaux



Trésor



Trésorerie

nom	modification	type	taille
20.06.10_Rapport Conseil de Fabrique	17-06-20 10:04	Document Micros...	46 Ko
20.06.10_Zpv standard lections 2020 (4)	15-06-20 12:40	Document Micros...	34 Ko
20.08.11_Ordre du jour	13-08-20 16:48	Document Micros...	25 Ko
20.08.11_Rapport Conseil de Fabrique	31-08-20 12:31	Document Micros...	60 Ko
20.10.13_Ordre du jour	12-10-20 11:03	Document Micros...	24 Ko
20.10.13_Rapport Conseil de Fabrique	15-01-21 18:06	Document Micros...	66 Ko
20.10.13_Rapport Conseil de Fabrique	15-01-21 18:06	Document Adobe ...	353 Ko
21.01.26_Ordre du jour	15-01-21 18:11	Document Micros...	26 Ko
21.01.26_Rapport de réunion	22-04-21 14:19	Document Micros...	32 Ko
21.01.26_Rapport de réunion	03-02-21 11:07	Document Adobe ...	442 Ko
21.04.22_PV Elections	22-04-21 14:33	Document Micros...	27 Ko
21.04.22-Rapport Conseil de Fabrique	30-04-21 13:20	Document Micros...	59 Ko
21.07.07.Rapport de réunion	06-08-21 16:58	Document Micros...	50 Ko
21.07.07_Ordre du jour	05-07-21 11:25	Document Micros...	33 Ko
21.10.12_Ordre du jour	27-09-21 22:14	Document Micros...	24 Ko
21.10.12-Rapport de réunion	26-01-22 17:32	Document Micros...	35 Ko
21.10.12-Rapport de réunion	05-04-22 12:08	Document Adobe ...	330 Ko
21.12.21_Autorisation réunion extraordin...	21-12-21 11:42	Document Micros...	56 Ko
21.12.27_ Délibération vente terrains IDEA	21-12-21 13:45	Document Micros...	26 Ko
21.12.27_PV Elections partielles	21-12-21 12:48	Document Micros...	29 Ko
21.12.27_pv standard deliberation march...	21-12-21 16:52	Document Micros...	22 Ko
22.01.26_Ordre du jour	21-01-22 12:39	Document Micros...	25 Ko



Références utiles

► Province de Hainaut

Archives de l'État à Mons (service compétent pour toute la province à l'exception de l'arrondissement judiciaire de Tournai)

avenue des Bassins, 66, 7000 Mons

Tél. 065/40.04.60 - Fax 065/40.04.61

E-mail : archives.mons@arch.be

Archives de l'État à Tournai (service compétent pour l'arrondissement judiciaire de Tournai)

rue des Augustins, 20, 7500 Tournai

Tél. 069/22.53.76 - Fax 069/54.54.83

E-mail : archives.tournai@arch.be



Merci pour votre attention 😊





FORMATIONS DU S.A.G.E.P JANVIER-FÉVRIER 2023

CONCLUSION

par Olivier Fröhlich, Vicaire Général du
Diocèse de Tournai